Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 056-215602236-20261105-D202661-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

COMMUNE DE SAINT-JEAN-LA-POTERIE

(Mairie-17, rue de la Mairie – 56350 Saint-Jean-la-Poterie)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq novembre à 20h00, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint-Jean-la-Poterie, après convocation légale du 23 octobre 2026, salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alexis MATULL, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Alexis MATULL, Stéphanie PRIOUL, Serge DRAGO, Gwénola SEIGNARD, William LE GRAND, Roselyne HAUGOMAT, Jany LE BEL, Hélène FOURNEL, Eric RENAUDEAU, Frédéric LE BERRE, Laurence HAAS-BAUMER, Magali LECLAINCHE, Mickaël LE CADRE, Jimmy MARTIN.

ETAIENT ABSENTS :

Ayant donné mandat de vote :

Mandant	Mandataire	Date de procuration

N'ayant pas donné mandat de vote : Hélène FOURNEL

Le conseil municipal a désigné, William LEGRAND conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, pour remplir les fonctions de secrétaire.

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 056-215602236-20261105-D202661-DE

2026-61	**VOIRIES/RESEAUX :** Autorisation d'engagement pour l'effacement du réseau électrique rue du Moulin

La commune de Saint-Jean-la-Poterie a été sollicitée par Morbihan Énergies pour autoriser l'effacement du réseau électrique situé rue du Moulin, dans le cadre du programme exceptionnel d'effacement des réseaux électriques 2025, voté par le comité syndical le 11 mars 2025. Le coût total des travaux est estimé à 87 200,00 € HT. En application du règlement de Morbihan Énergies, aucune contribution financière n'est appelée pour les communes, dans la limite d'un secteur aménagé par commune et pour un montant de travaux plafonné à 140 000 € HT. L'engagement, référencé 56223E2025005 et établi le 20/10/2026, a un délai de validité de 3 mois à compter de sa date d'établissement.

VU les statuts du syndicat intercommunal Morbihan Énergies ;

VU la délibération n°2025-22 du comité syndical de Morbihan Énergies en date du 11 mars 2025 approuvant le programme exceptionnel d'effacement des réseaux électriques 2025 ;

VU l'article L. 5212-26 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) relatif aux fonds de concours entre un syndicat et les communes membres ; [

CONSIDÉRANT que le programme exceptionnel 2025 prévoit la réalisation de travaux d'effacement des réseaux électriques sans contribution financière des communes, dans la limite d'un secteur par commune et pour un montant maximal de 140 000 € HT ;

CONSIDÉRANT que le coût des travaux pour la rue du Moulin (87 200,00 € HT) est inférieur à ce plafond, justifiant ainsi l'absence de contribution financière pour la commune ;

CONSIDÉRANT que l'engagement doit être signé et retourné à Morbihan Énergies dans un délai de **3 mois** pour permettre la délivrance du bon de commande travaux ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- **D'AUTORISER** l'engagement d'effacement du réseau électrique situé rue du Moulin, référencé 56223E2025005, pour un coût total de 87 200,00 € HT, sans contribution financière de la commune, conformément au règlement de Morbihan Énergies.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, à signer le présent engagement et tout document afférent à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré à Saint-Jean-la-Poterie, le 05 novembre 2026
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Alexis MATULL

MAIRIE DE ST-JEAN-LA-POTERIE 56 (MORBIHAN)

Le secrétaire de séance,
William LEGRAND